

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

22 janvier 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève-Confédération	4
Financement de l'assainissement des centrales hydroélectriques: Genève favorable au projet d'ordonnance.....	4
Oui au nouveau concept de stationnement de l'armée.....	4
Genève	6
Traitements médicaux des frontaliers: une annonce favorable pour le Grand Genève	6
Crues d'automne de l'Aire : une gestion des débits axée sur la protection des personnes	6
Agenda des invitations à la presse	8

Financement de l'assainissement des centrales hydroélectriques: Genève favorable au projet d'ordonnance

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative au projet d'ordonnance d'application des nouvelles dispositions légales en matière de protection des eaux.

Cette ordonnance permettra, conjointement avec son aide à l'exécution, de traiter de manière complète l'ensemble des mesures nécessaires en vue de réduire l'impact négatif qu'exerce la force hydraulique sur les cours d'eau. En effet, les barrages font barrière à la faune, notamment piscicole, et retiennent les sédiments, qui ne peuvent plus alimenter les parties en aval des ouvrages.

Le Conseil d'Etat demande néanmoins au DETEC de préciser le mode de calcul pour l'exploitation des barrages situés sur le tronçon genevois du Rhône, afin de prendre en compte les spécificités liées à la régularisation du niveau du Léman.

*Pour toute information complémentaire : M. Christophe Higy, directeur général de l'eau, DETA,
☎ 022 546 74 00.*

Oui au nouveau concept de stationnement de l'armée

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) portant sur le nouveau concept de stationnement de l'armée pour le canton de Genève.

Dans sa réponse, le gouvernement genevois rappelle que les options retenues par le DDPS s'inscrivent dans la continuité des travaux que la Confédération et le canton ont menés conjointement depuis 2010 afin de libérer le site actuel de la caserne des Vernets – lequel sera principalement dédié à la réalisation de 1500 logements – et d'adapter aux besoins futurs de l'armée les trois sites genevois existants d'Epeisses, de Meyrin-Mategnin et d'Aire-la-Ville, déjà dévolus à un usage militaire.

Le Conseil d'Etat approuve donc l'inscription dans la planification de la Confédération du désengagement de l'armée du site actuel de la caserne des Vernets ainsi que l'abandon du terme de « place d'armes de Genève » au profit de la notion nouvelle de « centre de formation des troupes de sauvetage », plus conforme à la vocation humanitaire et internationale de Genève.

Cependant, selon le Conseil d'Etat, l'élément déterminant dans les évolutions prévues est le maintien des engagements subsidiaires de sûreté de l'armée au profit de la Genève internationale. C'est pourquoi le gouvernement genevois demande que le nouveau concept de stationnement permette d'assurer la même qualité de prestations fournies au profit du canton, en particulier sur le site de l'aéroport international de Genève, ou encore de la surveillance d'ambassades.

Pour toute information complémentaire : M. Jérôme Felley, directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, DSE, ☎ 022 546 77 01.

Traitements médicaux des frontaliers: une annonce favorable pour le Grand Genève

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec satisfaction du communiqué de presse de Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé de la République française, relatif aux traitements médicaux des frontaliers. Ainsi, la liberté de choix du médecin des deux côtés de la frontière est reconnue, de même que la prise en charge des soins ambulatoires aux tarifs suisses, lorsqu'ils sont dispensés en Suisse.

Reste à déterminer la question sensible de la prise en charge des hospitalisations programmées qui devrait faire l'objet d'une décision spécifique selon les régions considérées. Ainsi dans le Pays de Gex, en l'absence d'établissement hospitalier, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pourraient être reconnus comme lieu d'hospitalisation.

Le Conseil d'Etat, qui poursuit ses efforts avec la Confédération et les divers groupements et associations de frontaliers, espère qu'une prise en charge généralisée des hospitalisations aux HUG sera admise sans réserve pour les travailleurs frontaliers, et cela dans l'intérêt de la planification hospitalière au sein du Grand Genève, tout comme celui du maintien des HUG en tant qu'établissement médical de pointe au niveau suisse.

Pour toute information complémentaire : M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, secrétaire général adjoint, DEAS, ☎ 079 935 86 75.

Crues d'automne de l'Aire : une gestion des débits axée sur la protection des personnes

Le Conseil d'Etat a répondu aux courriers d'habitants de la partie urbaine de l'Aire au Grand Lancy s'inquiétant des débordements de la rivière à proximité de chez eux, suite aux fortes pluies enregistrées l'automne dernier.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat confirme que les précipitations très intenses (90 mm de pluie en quelques jours) enregistrées entre les 20 et 27 octobre 2013 ont généré des crues soudaines. Dans la partie urbaine de l'Aire, les chemins ont été localement submergés, ainsi que certains jardins bordant la rivière. Aucune habitation, en revanche, n'a subi de dégâts.

Le gouvernement précise que le nouveau dispositif de gestion des crues amène davantage d'eau et plus souvent au pied des propriétés en bordure de rivière lors des événements courants, mais qu'il permet, en cas d'événement exceptionnel, de réduire d'un tiers les volumes d'eau qui transitent dans la partie urbaine de l'Aire au Grand Lancy.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin que les parcelles de terrain situées en bordure de rivière doivent rester libres de toute construction (barrières, cabanes de jardin et autres installations), comme le prévoit la [loi cantonale](#)

sur les eaux, afin, justement, de permettre un bon écoulement des eaux. L'Etat va d'ailleurs rappeler les propriétaires riverains à leurs obligations en la matière.

Pour toute information complémentaire : M. Alexandre Wisard, directeur du service de la renaturation des cours d'eau, DETA, ☎ 022 546 74 50.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
27 janvier 18h00	Journée de la mémoire et de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité	Théâtre Saint-Gervais 5, rue du Temple, Genève	DIP	Teresa Skibinska ☎ 022 546 69 35 ou 079 503 77 99
30 janvier 13h45	Journée mondiale des zones humides 2014 : les dessous d'une réserve naturelle d'importance internationale au cœur de Genève	Jetée des Pâquis (entre le quai du Mont-Blanc et le quai Wilson)	DETA	Jean-Marc Mitterer ☎ 022 546 76 10 Laurent Vallotton ☎ 022 418 63 37